

20 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion](#)

Pensions

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions , le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royaux (*) relatifs à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés ainsi qu'à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions , le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royaux (*) relatifs à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés ainsi qu'à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Les projets d'arrêtés (**) portent exécution de l'augmentation, à partir du 1er janvier 2003, de 1% de la pension des travailleurs salariés et indépendants ayant pris cours avant 1993 et de 2% des pensions de ces deux régimes ayant pris cours en 1993, 1994 et 1995. Pour garantir aux bénéficiaires le paiement des pensions à partir du 1er janvier 2003, et il importe que l'Office national des pensions puisse prendre au plus tôt les dispositions nécessaires à cet effet, y compris l'adaptation des programmes informatiques de calcul dans la banque des données et l'exécution préalable des tests. Il est donc fait appel à l'urgence. (*) portant exécution de l'article 29, § 4, de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 et de l'article 35 de l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967.(**) décisions prises lors du Conseil des Ministres du 17 octobre 2000 et du 8 octobre 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe